

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20221205-1

L'an deux mil vingt-deux, le sept décembre à 19 h 30, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Lavaré, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation
29 novembre 2022

MM. BORDEAU Christian, M. BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, GREMILLON Patrick, GUIBERT Aris, LABURTHER-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MASSE Nicolas, MERCIER Marc, PARIS Hubert, PITOOU Jean-Philippe, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BRIGANT Nicole, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires, M. DUPIN Christian, membre suppléant.

Date d'affichage
29 novembre 2022

Nombre de conseillers
En exercice : 42
Présents : 32
Votants : 36

Étaient excusés :

M. CHERON Michel
M. DARROY Claude remplacé par son suppléant DUPIN Christian
M. FOUCAULT Yves
M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à STERBA Éléonora
M. MORIN Sébastien
M. NICOLAÏ Christophe donne pouvoir à LACOCHE Jacques
M. POTTIER Louis
Mme BESNIER Claire donne pouvoir à MARIAIS Jean-Pierre
Mme DAVID Isabelle donne pouvoir à LEDIEU Christophe
Mme RENARD Candy

Mme BRIGANT Nicole est nommée secrétaire de séance.

**OBJET : SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU PERCHE SARTHOIS
RAPPORT D'ACTIVITE 2021 (ANNEXE)**

En vertu de l'article L-2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et du décret n°2000-404 du 11 mai 2000, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale présente à son assemblée délibérante le rapport annuel pour l'année 2021 sur les activités du Syndicat Mixte du Pays du Perche Sarthois.

Le comité syndical du Perche Sarthois a approuvé ce rapport d'activité en la séance du 6 octobre 2022.

Les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur ce rapport d'activités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du rapport d'activités au titre de l'année 2021 du Syndicat Mixte du Pays du Perche Sarthois.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 8 décembre 2022

Le Président,

Michel LEROY



**COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAVE et de l'ANILLE**
10, Rue Saint Pierre
72120 SAINT-CALAIS